



## Attestation d'affiliation RMT « élevages et environnement »

### Projet exogène au réseau

#### AAP CAS DAR 2014

Le RMT « **élevages et environnement** » porte sur l'**élaboration** et le **transfert** des **outils** (références, méthodes, modèles et indicateurs) pour le **pilotage** (par les agriculteurs, la profession agricole, les pouvoirs publics et la recherche / développement) des **élevages en vue de l'amélioration de leur bilan environnemental**.

Il a pour champ d'application :

- Les **élevages avec leurs différents ateliers animaux** (ateliers de porcs, ruminants, volailles et poissons) et **végétaux** (céréales, fourrages et oléo-protéagineux).
- L'échelle privilégiée d'étude est celle de l'**exploitation agricole** en tant qu'entité décisionnelle, mais d'autres échelles complémentaires sont explorées par le réseau : celle de l'**atelier** en tant que maillon constitutif de l'exploitation et celle du **territoire** où se prennent les décisions de politique globale.
- Les impacts environnementaux pris en compte concernent :
  - les impacts sur le milieu pouvant engendrer des pollutions des différents compartiments (air, eau, sol) avec les apports ou émissions d'éléments potentiellement polluants<sup>1</sup>.
  - le réchauffement climatique avec les émissions de gaz à effet de serre
  - les nuisances olfactives, visuelles, sonores ou liées aux poussières
  - l'utilisation des ressources naturelles (eau, énergie fossile)
  - l'impact sur la biodiversité
  - mais également les impacts positifs<sup>2</sup>

La problématique du réseau se décline en 5 axes :

- 4 correspondent à des niveaux d'échelle et d'organisation avec comme approche une évaluation globale (évaluation environnementale multicritère prenant en compte les flux d'éléments polluants, les nuisances, la biodiversité, complétée d'une évaluation économique et technique) :
  - de choix stratégiques (choix sur le long terme) à l'échelle de l'exploitation (**axe I**).
  - de choix techniques (choix de court terme) à l'échelle de l'exploitation (**axe II**).
  - de choix de systèmes de production et de leur répartition à l'échelle du territoire (modification envisageable sur le long terme avec des leviers et des verrous socioéconomiques à préciser) (**axe III**).
  - d'organisations collectives d'exploitations à l'échelle du territoire (**axe IV**).
- 1 est d'ordre méthodologique et vise à préciser les méthodes d'évaluation environnementale des systèmes de production animale (**axe V**).

<sup>1</sup> Eléments potentiellement polluants : azote, phosphore, produits phytosanitaires, éléments traces métalliques, ammoniac

<sup>2</sup> Impacts positifs : fertilisation des sols avec les effluents d'élevage, stockage de carbone, production d'énergie renouvelable, ...)



Dans le cadre de ces axes, le RMT vise à rassembler les acquis disponibles et en cours d'acquisition pour alimenter et renseigner les 5 axes de la problématique. Face à des manques identifiés, le RMT favorisera l'émergence de nouveaux projets et les accompagnera. Deux types de projets sont soutenus par le réseau :

- **Les projets endogènes du RMT** émergent au sein du réseau en lien avec des thématiques apparues pertinentes collectivement. Le RMT participe à la construction du projet, du partenariat, du contenu et à la recherche de financements et soutient de fait le projet en lui fournissant une attestation.
- **Les projets exogènes du RMT** émergent et se construisent plutôt en dehors des discussions du RMT mais le porteur de projet souhaite participer à la dynamique du réseau. Il demande volontairement un avis du RMT concernant le projet à l'occasion d'une réponse à un appel à projets. Lorsque le réseau soutient le projet, il fournit une attestation (présent document).

Le RMT « élevages et environnement » certifie soutenir au nom du RMT le projet exogène «**PROtypo : Typologies agronomiques des PRO** » porté par l'ACTA.

Les engagements du RMT vis-à-vis du projet sont les suivants :

- Le RMT s'engage à suivre les avancées des travaux du projet.
- Le RMT valorisera les acquis du projet : il apportera un appui spécifique à leur mutualisation dans le cadre du réseau et au transfert des résultats vers l'enseignement et le développement agricole.
- Le RMT fait bénéficier le projet des informations mutualisées sur l'Intranet du RMT (compétences, projets et base de données documentaire).

Président du CO du RMT  
« élevages et  
environnement »



Jean-Yves DOURMAD

Animateur du RMT



Sandrine ESPAGNOL

Directeur de l'IFIP, porteur  
du RMT « élevages et  
environnement »



Bernard FOSTIER